**MODÈLE DE LETTRE INFORMANT LE BAILLEUR**

**DE TRAVAUX À FAIRE DANS LES LIEUX LOUÉS**

**Que savoir, que faire ?**

Après l’avoir contacté verbalement et lui avoir fait constater si possible sur place la nécessité des réparations à effectuer, il est conseillé au preneur d’écrire une lettre recommandée au bailleur. Le preneur pourra ainsi apporter la preuve qu'il a informé en temps utile le bailleur des réparations à effectuer.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer/confirmer que l'état de la maison / de l'appartement / du studio / de la chambre que je vous loue nécessite les réparations suivantes :

* ……………………………………………………………………………………………………………………………………;
* ……………………………………………………………………………………………………………………………………;
* ……………………………………………………………………………………………………………………………………;
* ……………………………………………………………………………………………………………………………………;
* *etc.*

En tant que preneur, j'ai l'obligation de vous avertir de cet état de choses afin que vous puissiez immédiatement faire le nécessaire pour y remédier.

Je vous prierais dès lors de faire exécuter les travaux à bref délai, non seulement pour limiter les dégradations à votre propriété, mais également pour m'assurer la jouissance normale et paisible des lieux loués.

Il va de soi que le présent courrier vous est adressé sous toute réserve générale et quelconque et sans reconnaissance préjudiciable aucune.

Espérant que vous comprendrez mon point de vue et dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU PRENEUR**